

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le 21/09/2022
ID : 032-263201071-20220920-DCM20220921CL01-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	Pour : 11 Contre : 0 Abstentions

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE du Mardi 20 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 15 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, Mme PICCIN Colette, Mme DUBOSQ Dominique, M. DOREY Bernard, Mme SALA Sylviane, Mme LUBAS Gisèle, Mme DAL LAGO Rosemonde, Mme MAIMIR Evelyne, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. SANGOI Eric.

Procuration : Mme GABARROT Pauline à M. FANTON Patrick.

Absente Excusée : M. FORGUES Gérard, Mme ABADIE Alexandra, Mme DACLIN Claudie

Absente : Mme CRIPIA Marlène

Mme DUBOSQ Dominique est élue secrétaire de séance.

2022.04.01 – AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil d'administration du CCAS, décide de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 50 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne interactive que le CCAS de Mirande décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- > Montant : 50 000 €
- > Durée : 1 an maximum
- > Taux d'intérêt applicable : ESTHER (fooré) + marge de 1,00 %.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 0 Euros
- Commission d'engagement : 300 Euros
- Commission de mouvement : 0,04 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise :

- le renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions fixées ci-dessus et
- Monsieur Le Président, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullbos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Tous les membres présents ont signé.

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 21/09/2022



M. Patrick FANTON
Le Président du C.C.A.S.

Mme Dominique DUBOSQ
Secrétaire de séance

Publié le



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CCAS de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DCM20220921CL01
Date de la décision :	2022-09-20 00:00:00+02
Objet :	Délibération portant renouvellement d'une ligne de trésorerie
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	032-263201071-20220920-DCM20220921CL01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 032-263201071-20220920-DCM20220921CL01-DE-1-1_0.xml	text/xml	893
Nom original : 20220921121540.pdf	application/pdf	94468
Nom métier : 99_DE-032-263201071-20220920-DCM20220921CL01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	94468

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 septembre 2022 à 12h18min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 septembre 2022 à 12h18min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 septembre 2022 à 12h18min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 septembre 2022 à 12h19min06s	Reçu par le MI le 2022-09-21